



Ville
de
BERNIERES-SUR-MER

Département du Calvados

51, rue Hervé Légüillon
14990 BERNIERES SUR MER

Tél : 02.31.96.45.47
Fax : 02.31.97.61.64

courriel : contact@bernieres-sur-mer.com
site : www.bernieres-sur-mer.com

N/Réf. : TDF/CE N° 2021/053

N° Cabine de plage : 0

Bernières-sur-Mer, le 6 août 2021

**Monsieur VAUCQUELIN Jean-
Pierre
320 rue de la Crioux
14990 BERNIERES-SUR-MER**

Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'une cabine de plage sur la commune de Bernières-sur-mer. J'espère que vous profitez bien des plaisirs de la plage, et que vous en profiterez encore pendant de nombreuses années. Toutefois, dans le cas où vous seriez amenés à la vendre, je tiens à vous re-préciser les conditions d'exercice de cette vente, ayant été confrontés à des difficultés récentes.

Vous êtes propriétaire de la cabine, qui est un bien meuble, mais pas de l'emplacement. En effet, vous versez tous les ans une redevance pour l'occupation du domaine public. Cette occupation est accordée à titre précaire et est révoquée. Cela signifie que vous ne pouvez pas vendre librement ce bien, avec le lieu, car seule la municipalité est maître de l'espace public. Lors d'une vente, vous devez :

- fixer votre prix
- en informer la mairie qui contactera tous les acheteurs inscrits sur une liste d'attente.

Votre cabine sera vendue à la première personne de la liste qui acceptera le prix que vous avez fixé.

Si vous vendez le bien, et que vous ne souhaitez pas passer par la liste d'attente de la mairie (vous voulez la vendre à un ami par exemple), l'acheteur devra enlever la cabine de l'emplacement (réservé pour les personnes sur liste d'attente) et faire une demande d'occupation pour obtenir un autre emplacement (sur un nouvel emplacement, en 2nd rang).

Si vous décidez de ne pas respecter cette règle, la commune refusera de délivrer à l'acquéreur le droit d'occuper le domaine public, et pourra, aux frais du propriétaire, procéder à l'enlèvement du bien.

Je pense que vous comprendrez que ce règlement permet une équité de traitement entre toutes les demandes et évite les passe-droits, tout en garantissant au vendeur de vendre à un prix convenable.

Me tenant à votre disposition pour d'éventuels compléments d'informations, je vous prie, Monsieur, d'agrèer mes sincères salutations.

Thomas Dupont-Federici
Maire de Bernières-sur-Mer

